

REPRESENTATIONS SOCIALES DU HANDICAP VISUEL CHEZ LES PAIRS DITS NORMAUX ET INCLUSION SCOLAIRE

PASCAL BALIE BADIEL

Université Norbert Zongo
badielpascal4@gmail.com

Résumé

Plusieurs raisons font que l'éducation inclusive peine à être une réalité au Burkina Faso. L'une des raisons qui a retenu le plus notre attention et qui fait l'objet de notre étude est les représentations sociales du handicap visuel. La présente étude porte sur les représentations sociales du handicap visuel chez les élèves dits normaux et inclusion scolaire.

L'objectif de notre étude est de vérifier l'acceptation ou non des élèves vivant avec un handicap visuel par leurs pairs dits normaux selon les types de représentations sociales.

Pour mieux conduire notre recherche, nous sommes partis d'une question principale qui est la suivante : les types de représentations sociales chez les élèves dits normaux entraînent-ils une intégration positive ou négative des élèves vivant avec un handicap visuel ?

Dans le but de répondre à cette question nous avons émis l'hypothèse suivante : les types de représentations sociales du handicap visuel déterminent le type d'intégration scolaire des élèves vivant avec un handicap visuel.

Dans le souci de répondre efficacement aux différentes interrogations, nous avons utilisé des outils comme les questionnaires, les grilles d'observation et les guides d'entretien pour collecter les données.

L'analyse qualitative de ces données en se référant à la théorie de l'exclusion de Lenoir, nous a permis de confirmer notre hypothèse. Les types de représentations sociales du handicap visuel chez les élèves dits normaux déterminent le type d'intégration scolaire des EVHV.

Mots clés : handicap visuel ; représentations sociales, inclusion scolaire.

Abstract

There are several reasons why inclusive education is struggling to become a reality in Burkina Faso. One of the reasons that caught our attention and is the subject of our study is the social representations of visual impairment. The present study focuses on the social representations of visual among so-called normal pupils and school inclusion. The aim of our study is to ascertain whether or not students with visual impairments are accepted by their "normal" peers, depending on the type of social representation. To better conduct our research, we started from the following main question: what influence do types of social representation have on the integration of students visual impairments? In order to answer this question, we put forward the following hypothesis: the type of social representations of visual impairment determine the type of school integration of pupils living with visual impairment. In order to answer this question effectively, we used questionnaires, observation grids and interview guides to collect data. Qualitative analysis of these data, with reference to Lenoir's theory of exclusion, enabled us to confirm our

hypothesis :the type of social representations of visual disability among so-called normal pupils determines the type of school integration of pupil living with a visual disability.

Keywords: *visual impairment, social representations, school inclusion.*

Introduction

Le Burkina Faso à l'instar des autres pays du monde s'est engagé pour l'éducation pour tous. Dans la perspective d'atteindre l'objectif de l'éducation pour tous, il va mettre un accent particulier sur la mise en œuvre de l'approche inclusive qui est une approche qui prend en compte tous les enfants d'âge scolaire sans distinction. Pour rendre cette approche opérationnelle, les autorités ont travaillé à lui donner des fondements juridiques en adoptant la loi N°013-2007/AN portant loi d'orientation de l'éducation qui stipule en son article 3 que : « Toute personne vivant au Burkina Faso a droit à l'éducation sans discrimination aucune, notamment celle, fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, la religion, les opinions politiques, la nationalité ou l'état de santé. Ce droit s'exerce sur la base de l'équité et de l'égalité des chances entre tous les citoyens. ». Aussi, pour une meilleure application de cette loi qui prône le droit à l'éducation et l'égalité des chances à chaque enfant burkinabé, les autorités ont adopté la loi N°012-2010/AN portant protection et promotion des droits des personnes handicapées, qui prône en son article 9 l'éducation inclusive dans les établissements préscolaires, primaires, post-primaires, secondaires et universitaires au Burkina. Malgré tous ces fondements juridiques qui soutiennent la mise en œuvre de l'éducation inclusive et de nombreux efforts consentis par les autorités en charge de l'éducation celle-ci peine à être une réalité. En dehors de la présence effective du handicap physique qu'on remarque dans les établissements, les autres types de handicaps se font très rares dans les établissements primaires. Les enfants en situation de handicap visuel ne sont pas en reste du fait de leur prise en charge qui nécessite la maîtrise de la braille et l'acceptation de ces derniers par les différents acteurs. D'où l'étude des représentations sociales du handicap visuel chez les élèves dits normaux et inclusion scolaire qui nous permettra de vérifier l'acceptation ou non des élèves vivant avec un handicap visuel.

1-Constat

Le recensement général des enfants handicapés (RGEH,2013) donne 43% contre 72,6% des enfants handicapés qui ne fréquentent pas. Les enfants vivant avec un handicap visuel qui occupent la deuxième place après le handicap physique ne sont pas visibles à l'école car seulement 31% des enfants handicapés visuels fréquentent contre 50,8% qui sont sans niveau. Ces données viennent confirmer les propos de (Heraud,2005 :9) qui dit : « Les personnes en situation de handicap sont présentes physiquement dans la communauté, elles ne sont pas exclues au sens propre du terme. Cependant peuvent être écartées de certains aspects de la vie communautaire pourtant essentiels ». Les chiffres ci-dessus nous montrent que bon nombre d'enfants vivant avec un handicap n'ont pas accès à l'école. Au niveau du handicap visuel, ces chiffres sont moins appréciables avec peu d'élèves scolarisés. Et cela s'explique par les fortes croyances que les gens ont du handicap visuel. Ce faible taux de scolarisation des élèves vivant avec un handicap visuel n'est -il pas lié à l'influence des représentations sociales du handicap visuel chez les élèves dits normaux ? A en croire (Heraud op.cit. ,2005) l'aveugle est entièrement dépendant de son entourage car il ne peut satisfaire à ses besoins pourtant les plus primaires à savoir boire et manger. Ce qui signifie que les personnes aveugles ne peuvent rien faire sans l'aide des personnes voyantes. En 2015-2016 seulement 6417 enfants vivant avec un handicap visuel étaient inscrits à l'école primaire. Le constat qui sort de ce recensement est que des milliers d'enfants burkinabé porteurs de handicap n'ont toujours pas la chance d'avoir accès à l'éducation malgré les énormes efforts que l'Etat burkinabé et ses partenaires fournissent en faveur de l'éducation. Actuellement au Burkina Faso, on ne peut pas dire que l'éducation pour tous est une réalité car pour l'année scolaire 2022-2023, le pays a enregistré un taux brut de scolarisation de 85,8% soit 85,2% pour les garçons et 86,4% pour les filles. Avec ce taux brut de scolarisation, on peut affirmer que l'éducation pour tous n'est pas encore atteinte dans notre pays. Et cela est en partie due à la non scolarisation des enfants en situation de handicap à cause des représentations sociales.

Processus d'inclusion scolaire

L'inclusion est un processus visant à tenir compte de la diversité des besoins de tous les apprenants et à y répondre une participation croissante à l'apprentissage, aux cultures et aux collectivités, et à réduire

l'exclusion qui se manifeste dans l'éducation. Ce réaménagement passe nécessairement par une organisation, construction et un aménagement des infrastructures scolaires. Autrement dit c'est construire, et réadapter les salles de classe, les toilettes pour faciliter l'accessibilité des enfants vivant avec un handicap. Aussi pour une inclusion scolaire réussie, il faut des acteurs avertis et qui ont des valeurs et des attitudes qui favorisent l'intégration comme le souligne les principes directeurs de l'inclusion dans « Assurer l'accès à l'éducation pour tous » publié en 2006 par l'UNESCO. Ceux-ci suggèrent que les enseignants, les parents, les collectivités, les autorités scolaires, les planificateurs de programme d'étude, les établissements d'enseignement et les entreprises à vocation éducative sont autant des acteurs qui peuvent contribuer à l'inclusion. Ainsi dire qu'ils doivent avoir la volonté d'accepter et de promouvoir la diversité. Ils doivent être bien informés de ces diversités. En témoigne ce passage dans les principes directeurs de l'UNESCO (2006 : P.22) « Il est prouvé que l'attitude positive des enseignants à l'égard de l'inclusion dépend de l'expérience qu'ils ont acquise auprès des apprenants perçus comme « difficiles ». En outre des acteurs avertis, les programmes doivent être revus pour donner des possibilités d'adaptation aux besoins individuels des enfants et pour inciter les enseignants à chercher des solutions correspondant aux besoins et aux capacités des élèves. Selon les principes directeurs de l'UNESCO (2006 :25) « *Des programmes accessibles et souples peuvent être la clé de l'Éducation Pour Tous* ». Ainsi dire que la relecture des programmes et des méthodes d'enseignement /apprentissage s'impose, dans le processus d'inclusion scolaire. D'où la mise en œuvre de diverses méthodes qui prennent en compte des besoins spécifiques de tous les apprenants. A ce niveau on dénombre des méthodes comme la pédagogie de groupe, la pédagogie différenciée et le tutorat.

Aussi, mettre à la disposition des élèves et des enseignants des outils adaptés aux besoins spécifiques pour les enseignements /apprentissages rentrent en droite ligne dans le processus de l'inclusion scolaire.

Toutes ces conditions réunies sans que les élèves vivant avec handicap ne soient épargnés des discriminations et des ségrégations de leurs pairs non handicapés, l'inclusion sera chose vaine, d'où l'accord d'une place importante dans le processus d'inclusion scolaire à la sensibilisation des acteurs et à l'information juste des élèves sur leur différence pour qu'ils

s'acceptent. Pour le cas spécifique de l'inclusion des élèves vivant avec handicap visuel un certain nombre de pratiques doit être observées.

Dans une classe inclusive comportant des EVHV l'accent doit être mis sur certaines pratiques pour une meilleure intégration de ces derniers.

Parmi ces pratiques nous retenons entre autres :

Une exploration et une organisation pratique de l'espace s'avèrent nécessaire pour permettre à l'apprenant ayant une déficience visuelle de mieux s'orienter et de se déplacer. Aussi un guide voyant pour l'assister quand il veut se déplacer pour minimiser les risques. Pour une meilleure assimilation des apprentissages, il faut lui donner des informations nécessaires aux apprentissages en braille, mettre à sa disposition des matériels spécialisés, des objets à manipuler lors des leçons et choisir un tuteur compréhensif et attentif pour lui. Il faut également l'usage des grosses écritures au tableau ou des aides visuelles. Une lecture à haute voix et l'oralité au maximum des consignes de travail s'impose pour la réussite des activités pédagogiques. « La personne déficiente visuelle développe une grande capacité d'écoute de l'autre. Elle devient très sensible à des paramètres comme des analyseurs fiables de traits de personnalité. » (Déficits visuels –Dépistage et prise en charge chez le jeune enfant.P.33)

Qui parle d'inclusion scolaire cherche à effacer les représentations sociales négatives, toute idée de discriminations chez les différents acteurs de l'éducation, quelles peuvent être les représentations sociales du handicap dans le monde en général et dans notre pays en particulier ?

Les représentations sociales

Pour Jean Claude Abric dans son œuvre De l'importance des représentations sociales (2003), la représentation sociale est un ensemble organisé et hiérarchisé des jugements, des attitudes et des informations qu'un groupe social donné élabore à propos d'un objet. Les représentations sociales résultent d'un processus d'appropriation de la réalité, de la reconstruction de cette réalité dans un symbolique. Pour lui, elles sont des visions du monde que développent les groupes sociaux, visions qui dépendent de leur histoire, du contexte social dans lequel ils baignent et des valeurs auxquelles ils se réfèrent.

Selon Jodelet, les représentations sociales sont des formes de connaissances socialement élaborées et partagées, ayant une visée pratique et concourante à la construction d'une réalité commune à un ensemble.

Les représentations sociales du handicap ne datent pas de nos jours, elles demeurent depuis l'existence de l'humanité.

Historiquement dans l'antiquité, la difformité est le signe de la colère des dieux à l'égard des hommes. Et pour se protéger de la colère des dieux, il faut abandonner l'enfant en pleine nature. Aussi, l'infirmité était un signe d'une faute. Ainsi les personnes infirmes et difformes étaient classées et leur traitement diffère selon le type de handicap. Par exemple la difformité congénitale était exposée, rendue aux dieux ; le malade mental était caché, mais non exclue. Souvent on attribuait au handicap un sens divin et les infirmités acquises étaient soignées, traitées et prises en charge par l'obole publique.

Au Moyen Age les pauvres, les voleurs et les handicapés sont assimilés dans la catégorie des indigents, ceux qui n'ont rien, qui manquent des choses les plus nécessaires à la vie : ce sont aussi ceux dont on a et que l'on méprise parce qu'ils représentent un risque pour notre sûreté, parce qu'ils peuvent attaquer à tout moment les citoyens qui ont ce qu'ils ont, ce qu'il faut pour vivre, parce qu'ils sont peut-être contagieux...Cependant il était accordé le droit à la liberté d'expression aux personnes nains ,bossus, fous , du fait de leur différence.

Le XVIème et le XIXème siècle vont donner une autre perception du handicap grâce à l'avancé de la médecine. En effet les recherches en médecine vont s'intéresser aux causes du handicap et découvrir que certains handicaps tirent leur source de l'hérédité et de la contagion. Cette découverte va engendrer le regroupement et la mise en écart de toutes les personnes anormales.

Aujourd'hui, l'évolution de la médecine a permis de créer les centres spécialisés pour une meilleure prise en charge des personnes handicapées. Dans ces centres, on leur donne une éducation adaptée, des soins appropriés et surtout le processus d'intégration.

Le Burkina Faso à l'instar des autres nations a connu la perception socioculturelle du handicap qui n'était pas favorable à l'intégration sociale et à l'épanouissement de l'enfant handicapé. Des cas d'infanticide étaient jadis constatés sur des enfants qui naissaient avec une malformation. Ces derniers étaient abandonnés, déposés vivants dans les fourmilières, dans les bois sacrés ou éliminés discrètement par le système d'étouffement, de gavage, de lavement(purge) avec des décoctions toxiques. Ces forfeitures étaient attribuées par la suite à la punition des ancêtres , aux génies .Des

enfants « encéphalopathes » sont considérés dans certaines familles comme des enfants , « porte-malheur », génies ou comme des animaux pour des familles . Dans d'autres milieux , ils sont souvent abandonnés à leurs mères sans aucun soutien sous prétexte qu'elles auraient enfreint aux coutumes ou qu'elles auraient traversé un bois , une rivière ou grotte aux serpents (cas de seguenega dans la province du yatenga) pendant la grossesse. (Manuel de formation des enseignants en éducation inclusive p.28).

Mais toutes ces perceptions n'ont pas été négatives dans toutes les communautés. En effet, selon l'étude menée par l'anthropologue Marion Heraud (2005) sur les représentations sociales du handicap au Burkina Faso : *Processus de marginalisation et d'intégration des personnes en situation de handicap*, il ressort qu'en pays bisca les personnes aveugles étaient considérées comme des êtres ayant certains pouvoirs. « En bisca le terme « bou » signifie à la fois le « devin » et « l'aveugle ». Auparavant, il fallait être aveugle pour être devin : ne voyant pas ce que les autres voient, il était censé voir ce que les autres ne voient pas. » p.43. Il ressort également des représentations sociales du handicap au Burkina Faso que l'aveugle est entièrement dépendant de son entourage car il ne peut pas satisfaire à ses besoins pourtant les plus primaires à savoir boire et manger. L'aveugle est considéré comme l'être faible dont certaines personnes malveillantes profiteraient de sa déficience. A titre illustratif s'il demande son chemin, certaines personnes s'amuseraient à lui indiquer la route opposée. De plus il ne peut pas parer aux dangers qui les menacent, faute de les voir venir. Toutes ces images que les gens se font du handicapé ne leur permettent pas une bonne intégration . Mais de nos jours, ces préjugés ont tendance à tomber et font place à une meilleure acceptation de la personne en situation de handicap grâce à une évolution positive de la science, des mentalités par le biais des actions de sensibilisation . Cependant beaucoup reste à faire pour une meilleure application des lois et des conventions pour favoriser une meilleure intégration des personnes vivant avec un handicap.

3-Formulation du problème

Selon l'étude menée par l'anthropologue Heraud le processus de marginalisation et l'intégration au Burkina il ressort que : « *Les personnes en situation de handicap sont présentes physiquement dans la communauté, elles ne sont pas exclues au sens propre du terme. Cependant, elles peuvent être écartées de certains*

aspects de la vie communautaire pourtant essentiels » (2005, P.9). C'est tenu compte de ces comportements que plusieurs textes ont été adoptés en faveur de la personne handicapée pour une meilleure intégration de ces derniers. En témoigne l'adoption de la loi N°012-2010/AN portant protection des droits des personnes handicapées qui concerne plusieurs domaines : la santé, l'éducation, l'action sociale, le transport, les infrastructures, la formation professionnelle, l'emploi, les sports, les loisirs, les arts, la culture, la communication, la participation à la vie politique et publique. Dans cette loi, les articles –ci-dessous abordent le domaine de l'éducation :

Article 9 : L'éducation inclusive est garantie dans les préscolaire, primaire, post-primaire, secondaire et universitaire du Burkina Faso.

Article 10 : Toute personne handicapée bénéficie d'une priorité d'inscription en milieu ordinaire, dans l'établissement préscolaire, primaire, secondaire, supérieur ou professionnel le plus proche de son domicile. La personne handicapée doit bénéficier, chaque fois que de besoin, des aides spécialisées, des enseignements adaptés à la scolarisation des élèves en situation de handicap. Mais le constat sur le terrain présente un faible taux de scolarité des personnes vivant avec handicap à savoir 43% contre 72,6% des enfants handicapés qui ne fréquentent pas (RGEH). Les enfants vivant avec un handicap visuel qui occupent la deuxième place après le handicap physique ne sont pas aussi visibles dans les écoles car le taux de scolarisation de ces derniers est de 31% contre 50,8% sans aucun niveau. Qu'est ce qui peut expliquer cet état de fait malgré les efforts fournis par les autorités burkinabés qui prônent l'éducation inclusive ? L'influence des représentations sociales des élèves dits normaux sur l'intégration scolaire des élèves vivant avec un handicap visuel justifie-t-elle le faible taux de scolarisation des enfants handicapés visuels ?

Notre étude se fonde sur la principale interrogation ci-dessus posée d'où le choix de notre thème intitulé : *« les représentations sociales du handicap visuel chez les élèves dits normaux et inclusion scolaire »*.

4-objectif de l'étude

L'objectif de la présente étude est de vérifier l'acceptation ou non des élèves vivant avec un handicap visuel par leurs pairs dits normaux selon les types de représentations sociales.

5-Hypothèse de l'étude

L'acceptation de la différence joue un rôle important dans le processus d'inclusion scolaire. Les élèves vivant avec un handicap visuel seront inclus à l'école si toutefois les pairs dits normaux les acceptent comme tels. Lenoir (1974 :101) pense que le rejet, phénomène séculaire, trouve son origine dans la crainte de comportements de présumés mauvais gens qui nous paraissent différents de nous-mêmes. Pour lui, « c'est le refus de la différence qui pousse à exclure l'étranger, le handicapé, le fou et quelquefois le vieillard. La résistance des mentalités est plus forte que la loi ». Raison pour laquelle en dépit de plusieurs fondements juridiques les enfants en situation de handicap sont victimes de discriminations. En s'adossant sur cette théorie nous avons les élèves dits normaux ayant une bonne représentation du handicap visuel qui accepteront travailler avec les élèves en situation de handicap visuel. Par contre ceux qui le représentent négativement n'accueilleront pas favorablement ces derniers.

6-Méthodologie

Méthode

L'atteinte de l'objectif de toute activité nécessite une méthode appropriée. Larousse illustré (2012 : 682) la définit comme un ensemble ordonné de manière logique de principes, de règles permettant à parvenir à un résultat. Pour l'atteinte de résultat de notre étude nous utiliserons la méthode qualitative. Cette méthode nous permettra d'analyser les données collectées.

La population de notre étude concerne les élèves et le personnel enseignant des établissements primaires privés Saint Augustin de Koudougou.

Echantillonnage

Nous avons interrogé dix (10) enseignants titulaires des classes inclusives, un maître de suivi, vingt (20) élèves normaux et huit (8) élèves vivant avec un handicap visuel intégrés dans les classes inclusives. Au total nous avons interrogé trente-neuf personnes.

Outils de collecte de données

Pour ce qui est des outils de collecte de données, nous avons utilisé le guide d'entretien, des questionnaires et la grille d'observation pour collecter les données. Nous nous sommes rendus sur le site de l'école et avec l'aide du directeur nous avons pu ventiler nos fiches d'enquête. Nous avons mis deux semaines pour observer les leçons dans les classes inclusives ce qui nous a permis de remplir notre grille d'observation.

Traitement des données collectées

Pour le traitement des données, nous avons procédé à un dépouillement manuel puis procéder à l'analyse et à l'interprétation des dites données.

8-Présentation et analyse des résultats

Nous avons pu réaliser un taux de 92,1% de recouvrement des données. Deux enseignants ont refusé de donner suite à notre enquête. Nous jugeons ce taux satisfaisant. Cela nous permet de toucher tous les aspects de notre sujet.

Selon le *Petit Larousse* (2012 :12) l'analyse est l'étude faite en vue de discerner les différentes parties d'un tout, de déterminer ou d'expliquer les rapports qu'elles entretiennent les unes avec les autres. Dans notre cas précis il s'agit de l'étude des types de représentations sociales des EVHV chez les ENH dans tous ses détails en vue de déterminer le type d'intégration des EVHV selon la nature des représentations sociales chez les ENH.

L'analyse des types de représentations sociales du handicap visuel chez les élèves non handicapés, il ressort des questionnaires adressés aux enseignants que les élèves non handicapés acceptent cohabiter avec les EVHV parce qu'ils n'ont pas d'autre choix que de cohabiter avec ces derniers. Aussi ils affirment que les élèves non handicapés disent comprendre la discrimination positive du fait de leur incapacité à agir comme eux.

Dans un premier temps, si les élèves non handicapés acceptent cohabiter, jouer avec les EVHV, il est très important de rappeler que les ENH se méfient d'eux ou les fuient lors des travaux de groupe. Aussi ces derniers se disputent avec les ENH du fait de leur demande d'aide incessante de leurs pairs dits normaux. Ce qui met en doute la parfaite cohabitation des ENH et des EVHV. Nous déduisons d'ores et déjà que ce comportement de certains ENH envers les EVHV peut être dû à une

perception du handicap visuel. Par contre d'une manière générale, les enseignants déclarent que les ENH sans aucune obligation de qui que ce soit apportent de l'aide aux EVHV pour le simple fait qu'ils manifestent un sentiment de pitié pour leurs pairs vivant avec un handicap visuel. Ce qui veut dire que l'aide n'est pas apportée aux élèves handicapés dans le souci de leur réussite mais juste par compassion.

Les réponses des élèves non handicapés ne nous laissent pas montrer clairement quel type de représentations ces derniers ont du handicap visuel ce qui veut dire qu'ils le représentent aussi négativement que positivement.

En effet, les élèves disent être choqués, mécontents de voir un élève vivant avec un handicap visuel. Ils n'ont pas hésité également de douter de l'incapacité de ces derniers. Certes, ils reconnaissent que les EVHV ont le même droit à l'éducation mais, ils trouvent que leur présence dans la classe ou dans les groupes de travail les met en retard et demande une assistance permanente à ces derniers. Du coup cela amène certains à les fuir quand il s'agit des travaux de groupes et d'autres se moquent d'eux à cause de leur demande d'aide et naturellement cela aboutit aux disputes. Si certains d'entre eux préfèrent ne pas être dans la même classe que les EVHV, c'est certainement qu'ils sont dégoûtés par les demandes d'aides incessantes des EVHV et du fait qu'ils ont une mauvaise appréhension du handicap. Mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt. Les ENH en majorité acceptent accompagner de leur propre gré les EVHV. Ils jouent avec eux, partagent leurs repas avec eux et les aident à recopier et à lire leurs leçons. Bon nombre d'ENH avouent que leur présence ne les dérange pas car cela ne change pas la manière d'enseigner. D'ailleurs, ils ajoutent qu'ils apprennent l'écriture et la lecture en braille avec leurs pairs handicapés. Ce qui suppose que plusieurs élèves non handicapés représentent positivement le handicap visuel d'où cette preuve de convivialité à l'endroit de leurs pairs.

Les EVHV jugent bon le regard et le comportement de leurs pairs dits normaux à leur égard car ils ont été bien accueillis et ils acceptent les aider. Ils déclarent aussi qu'ils jouent et causent avec eux. Ils affirment également être tous amis des ENH mais cette amitié est sans doute liée au fait qu'ils ont besoin d'aides des ENH car même étant amis, certains leur refusent de l'aide en témoigne un des EVHV. Lors des échanges ils font ressortir qu'ils ont tendance que les ENH les acceptent mieux au cours de l'année ce qui signifie que les ENH étaient réticents de les approcher et de les accepter dès la rentrée. On note ici un rejet des

EVHV dès le premier jour de la rentrée, cela démontre que les ENH avaient des préjugés et une mauvaise perception du handicap visuel. En témoigne les dires de certains ENH : « nous sommes prêts à travailler avec eux l'année prochaine car nous nous sommes familiarisés à eux ». Pour eux les ENH les aident parce qu'ils manifestent un sentiment de pitié à leur égard même si ces derniers trouvent qu'ils leur font perdre le temps. Bien qu'il ait des écarts de comportement de la part des ENH qui les mettent souvent mal à l'aise, les EVHV sont conscients de l'aide conséquente que leurs pairs dits normaux leur apportent au quotidien. L'aide sans laquelle leur réussite ne sera pas une évidence car leur établissement ne dispose pas de personnel de soutien pour les accompagner. Le seul maître de suivi qui existe est chargé de la transcription des devoirs en braille et du décodage de leurs copies dans toutes les disciplines. Une fois de plus les réponses des EVHV nous montrent que la représentation du handicap diffère d'une personne à une autre, cela détermine le type d'intégration.

Pour le maître de suivi, les élèves non handicapés accueillent bien les EVHV dans leur classe et comprennent bien la discrimination positive faite à leur égard. Mais il signale que les ENH sont très méfiants et négligents envers les EVHV lors des travaux de groupe. Cela signifie qu'ils ont à l'esprit que les EVHV n'ont pas de quoi contribuer aux activités de groupe du fait de leur handicap et ils trouvent que ce sont eux qui vont fournir des efforts pour faire le travail qu'ils jugent commun et bénéficiera à tout le monde. Raison pour laquelle certains les fuient ou quand ils les acceptent, ce sont des querelles à n'en point finir. Néanmoins le maître reconnaît que les ENH font des efforts en les aidant à recopier les leçons et en les guidant au petit marché. Les efforts sans lesquels la réussite des EVHV sera incertaine. C'est pourquoi il préconise la sensibilisation permanente des ENH sur le besoin réel des EVHV pour maintenir toujours la flamme d'une bonne collaboration.

En résumé les élèves perçoivent différemment le handicap visuel. D'une part certains le conçoivent bien d'où le bon comportement envers les EVHV qui leur permet d'être bien intégrés et apprendre mieux à côté de leurs pairs dits normaux. D'autre part, d'autres ont une mauvaise perception du handicap visuel, ce qui les amène à revendiquer la discrimination positive faite à l'endroit des EVHV. Aussi ils se comportent mal envers ces derniers en se moquant de leur déficience d'où le repli sur eux-mêmes et le découragement de certains EVHV.

D'une manière générale cela vient confirmer notre hypothèse générale qui dit que les types de représentations sociales du handicap visuel chez les élèves dits normaux déterminent le type d'intégration des EVHV.

Des types de représentations sociales du handicap visuel chez les ENH déterminent le type d'intégration des élèves vivant avec un handicap visuel, il ressort que les élèves vivant avec un handicap visuel ont l'envie de continuer l'école avec leurs pairs dits normaux car pour eux ces derniers ne les dérangent pas, ne les découragent pas et ne les gênent pas. Ils jugent bien le comportement des ENH du fait que ces derniers acceptent les aider et jouer avec eux. En effet, cela veut dire que les ENH comprennent et perçoivent mieux le handicap visuel. En témoigne les dires de ces derniers que la cécité n'est pas une maladie contagieuse et trouvent que ces derniers ont leur place dans leur classe. Tous ces comportements favorables à l'accueil et la cohabitation des ENH à l'endroit des EVHV traduisent une bonne perception des EVHV chez les ENH.

Pourtant, certains élèves non handicapés tout comme les enseignants affirment que leur comportement ne permet pas aux EVHV d'être à l'aise. De ce fait, il n'est pas rare de constater que certains EVHV se replient sur eux-mêmes pour faits de moqueries et de disputes dues aux demandes d'aides incessantes des EVHV. Aussi les EVHV se sentent marginalisés et cela est visible au niveau de la responsabilisation des élèves lors des différentes activités. Pour dire qu'aucun EVHV n'est responsable d'une activité scolaire quelconque au sein de l'établissement. Cela veut dire que les élèves non handicapés mettent en cause la capacité des EVHV. Or la bonne intégration prend en compte tous les aspects des activités scolaires et tous les acteurs y participent sans aucune discrimination. Signalons également que le fait que certains ENH fuient les EVHV lors des travaux de groupe, refusent de les assister et de ne pas vouloir être dans la même classe prouvent que ces élèves ont une mauvaise perception du handicap visuel et cela empiète nécessairement l'intégration parfaite des EVHV.

Pour éradiquer cette mauvaise perception du handicap visuel, tous les acteurs interrogés ont proposé des solutions pour mettre fin à la marginalisation des élèves vivant avec un handicap visuel, ce qui suppose qu'il existe des stratégies pour neutraliser les stigmatisations.

En définitif, on retient tout d'abord que les élèves non handicapés acceptent, jouent et aident les EVHV ce qui veut dire que les ENH ont

un bon regard et comportement à l'endroit des EVHV et cela est gage d'une intégration positive. Ce qui vient confirmer notre première hypothèse secondaire qui dit que les représentations sociales positives des EVHV chez les ENH entraînent une intégration positive de ces derniers.

Ensuite, certains élèves vivant avec un handicap visuel se disent gênés, découragés à cause des comportements malsains des ENH. Pour eux, la meilleure résolution c'est de se replier sur eux-mêmes. Chose qui entrave le bon déroulement de leurs activités scolaires. Tout comme les EVHV, certains ENH se plaignent de la présence des EVHV dans leur classe et disent ne pas vouloir être dans la même classe qu'eux l'an prochain car ces derniers leur demandent beaucoup d'aides et cela leur demande un effort supplémentaire. Ils trouvent également que la présence de ces derniers les empêche d'avancer normalement et certains ne tardent pas à leur laisser des propos blessants.

Ainsi dire que les mauvaises représentations ont une répercussion néfaste sur l'intégration parfaite des EVHV. Une fois de plus cela vient confirmer notre deuxième hypothèse secondaire formulée comme suit : les représentations sociales négatives des EVHV chez les ENH entraînent une mauvaise intégration des EVHV.

Enfin, au regard des répercussions néfastes sur l'intégration dues aux mauvaises représentations du handicap visuel, les différents acteurs ont proposé les moyens pour éradiquer la discrimination. De ces moyens proposés, on retient la sensibilisation permanente des élèves, la responsabilisation des EVHV, la création des cadres d'échanges entre les ENH et les EVHV, l'initiation des élèves aux jeux qui prennent en compte les EVHV, la formation du personnel sur la prise en charge des EVHV et l'utilisation des approches pédagogiques qui tiennent compte des besoins spécifiques des EVHV. Ce qui précède vient confirmer notre troisième hypothèse qui dit qu'il existe des stratégies pour éradiquer les stigmatisations des élèves vivant avec un handicap visuel.

Conclusion

En résumé, l'étude des représentations sociales du handicap visuel chez les élèves dits normaux nous a permis de déterminer leur rôle combien important dans l'inclusion scolaire. Les représentations sociales positives chez les élèves dits normaux du handicap visuel facilitent l'acceptation de ceux vivant avec un handicap. Par contre ceux qui le représentent

négalement ne sont pas favorables à leur intégration. Ce qui confirme notre hypothèse. Pour une inclusion effective des EVHV un accent particulier doit être mis sur la sensibilisation des différents acteurs.

Références bibliographiques

- Ablasse zongo .** (2015). *L'intégration des étudiants handicapés visuels à l'université de Ouagadougou.*
- Abric, J. C.** (2003). *De l'importance des représentations sociales .*
- Abric, J. C.** (s.d.). *Pratiques et représentations sociales.*
- Heraud, M.** (2005). *Les représentations du handicap au Burkina : processus de marginalisation et d'intégration des personnes en situation de handicap .*
- J. Zaffran.** (2015). *Être élève handicapé à l'école ordinaire : l'épreuve biographique de l'inclusion scolaire.*
- Jean Baptiste Légal, S. D.** (2021). *Stéréotypes, préjugés et discrimination.*
- Kara, D.** (2014). *L'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap visuel dans les écoles classiques du B.F.*
- Larousse, P.** (2012).
- MENA édition juillet** (2012). *Manuel de formation des enseignants du primaire en éducation inclusive .*
- Nebié, A. B.** (2021). *la résilience scolaire des étudiants vivant avec handicap physique dans les universités du B.F.*
- Niya, G. S.** (2015). *les représentations sociales du handicap mental et éducation inclusive.*
- Pacmoda, P.** (2014). *éducation inclusive et apprentissage scolaire des élèves en situation de handicap.*
- Poncin, A.** (2004-2005). *L'intégration des personnes handicapées dans les centres de vacances : quel apport pour les personnes valides ?*
- Rohmer, O. H.** (2002). *les réactions émotionnelles et jugement social des personnes handicapées.*
- S.P.Niya, G.** (JUILLET 2017). *Geste et voix n ° 25, La formation des enseignants comme préalable à l'effectivité de l'éducation inclusive.*
- Sawadogo, F. K.** (2018). *les représentations sociales des élèves vivant avec handicap visuel chez les pairs dits normaux et intégration scolaire.*
- UNESCO.** (2006). *Principes directeurs pour l'inclusion « Accès à l'éducation pour tous.*
- UNICEF.** (2013). *Etat des lieux de l'éducation inclusive au Burkina Faso .*
- UNICEF.** (2014). *Livret technique de l'UNICEF sur l'éducation inclusive.*

- wendgouda, D.** (2012). *les obstacles à la construction d'un parcours professionnel chez les élèves en situation de handicap visuel.*
- Zié, R.** (2018). *les représentations de la déficience visuelle chez les étudiants porteurs et intégration dans les universités du Burkina.*